ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

URSS

Question écrite n° 6340

Texte de la question

M Jean-Louis Masson attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires etrangeres, sur le fait que les porteurs de titres russes, emis sous le regime tsariste, n'ont jamais obtenu d'indemnisation de leurs valeurs. Cependant, le gouvernement russe n'est pas responsable de cette situation et, de plus, reconnait sa dette. Un accord a en effet ete conclu avec le gouvernement britannique pour indemniser les porteurs de ce pays. Il souhaiterait donc qu'il lui indique quelles sont les mesures qu'il entend prendre afin d'indemniser les porteurs et quelles seront les modalites prevues a cet effet.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du Gouvernement sur le probleme de l'indemnisation des porteurs de titres russes anterieurement a la revolution. La signature de l'accord intervenu le 15 aout 1986 entre la Grande-Bretagne et l'Union Sovietique a constitue un fait nouveau, signe d'une approche sovietique plus pragmatique. Les autorites sovietiques se refusaient en effet, jusqu'ici, a reconnaitre les dettes contractees par le regime tsariste et opposaient une fin de non-recevoir aux demandes presentees a ce sujet. Cependant, la situation du contentieux franco-sovietique est beaucoup plus difficile que celle des arrieres britanniques, d'une ampleur moindre et s'inscrivant dans un contexte different. Comme le sait l'honorable parlementaire, le Gouvernement a soutenu, d'une maniere constante, les interets de nos compatriotes et n'a cesse de demander aux Sovietiques l'ouverture de negociations. Nous venons de rappeler aux autorites sovietiques notre souhait de trouver une solution favorable aux porteurs francais. La volonte d'approfondir et de developper les echanges et la cooperation franco-sovietiques qui existe et s'exprime de part et d'autre conduit tout naturellement a ce que ce dossier puisse a nouveau etre evoque dans les instances bilaterales appropriees. La France continuera donc a saisir toutes les occasions favorables pour qu'une issue heureuse puisse etre trouvee a ce contentieux.

Données clés

Auteur : M. Masson Jean-Louis
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 6340
Rubrique : Politique exterieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3472